



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Douzième session**

Genève, 25 et 26 mars 2025

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Mandat et plan de travail du Groupe d'experts pour 2026-2027****Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2026-2027****Document établi par le Bureau du Groupe d'experts du gaz****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du gaz<sup>1</sup> (ci-après « le Groupe d'experts ») a pour mandat d'offrir un cadre propice au dialogue multipartite sur la promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les activités du Groupe d'experts portent sur la concertation et l'échange d'informations et de données d'expérience entre États membres de la CEE sur des questions d'intérêt régional concernant le gaz, notamment la part sans cesse croissante du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire et son incidence sur les plans économique, social et environnemental, ainsi que le rôle des gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables.
3. Le Groupe d'experts demande au Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2027, avec possibilité de prorogation.

**II. Activités**

4. Les activités du Groupe d'experts visent à aider les États membres de la CEE à honorer des engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États Membres de l'ONU en 2015, et l'Accord de Paris, signé par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
5. Après le succès de l'exécution du plan de travail pour 2024-2025 et comme suite à ses recommandations et à celles de son Bureau, le Groupe d'experts continuera de mener des activités globalement liées au rôle de catalyseur que joue le gaz dans la concrétisation de

---

<sup>1</sup> Aux fins du présent document, le terme « gaz » englobe le gaz naturel et les gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables (y compris l'hydrogène, le biométhane, les gaz de synthèse et l'e-méthane).



l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et dans la réalisation des objectifs du Programme 2030, et appuiera les activités menées par le Comité sur les systèmes énergétiques résilients, la transition juste, les questions de genre et la jeunesse.

6. La plupart des activités décrites ci-après s'inscrivent dans le prolongement d'activités déjà entreprises, qui ont été ajustées compte tenu de l'évolution des réalités. Plusieurs activités nouvelles et transversales relevant du mandat du Groupe d'experts et correspondant à de nouvelles priorités sont également prévues.

7. Les activités décrites ci-après ne pourront être menées à bien dans leur intégralité que si des ressources extrabudgétaires et des ressources en nature sont mises à la disposition du Groupe d'experts.

## A. Gaz et objectifs de développement durable

### Description

8. Cette activité, qui est au cœur du mandat du Groupe d'experts, s'inscrit dans une étude globale et transversale à long terme de la manière dont le gaz peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Au-delà de l'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et de l'ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), qui sont au cœur de son action, le Groupe d'experts, à chaque cycle bisannuel, cible également quelques autres ODD. Durant le cycle 2026-2027, il s'intéressera en particulier à l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), à l'ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et à l'ODD 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).

9. Les États membres de la CEE sont de plus en plus conscients que la pauvreté énergétique en Europe est un enjeu transversal, lié principalement aux ODD 1 et 7. Au cours du cycle à venir, l'accent sera mis sur les ODD 1, 8 et 9, compte tenu de l'augmentation récente des prix de l'énergie, de la pauvreté énergétique dont souffrent, dans certains États membres de la CEE, les ménages à faible revenu, qui consacrent une part disproportionnée de leur revenu aux dépenses énergétiques, et des effets conjugués de ces deux tendances sur la croissance économique.

10. Comme au cours des cycles précédents, le Groupe d'experts s'intéressera à la manière dont le gaz peut contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

### Tâches à accomplir

11. Le Groupe d'experts s'emploiera à étudier et à promouvoir le rôle du gaz naturel, du gaz naturel liquéfié (GNL) et des gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables dans la réalisation des ODD dans la région de la CEE, en mettant l'accent sur les ODD 1, 5, 7, 8, 9 et 13. Il réfléchira à la manière dont le gaz naturel, le GNL et les gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables pourraient aider à concilier l'impératif de la décarbonation avec la nécessité de lutter contre la pauvreté énergétique et d'assurer une croissance économique à la fois soutenue, inclusive et durable, accompagnée du plein emploi productif et de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent.

### Produits et calendrier

a) Concertations sur le rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation de certains ODD – d'ici à décembre 2027 ;

b) Notes d'orientation sur le rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation de certains ODD – d'ici à décembre 2027.

## B. Réduction des émissions de méthane

### Description

12. Au cours des cycles précédents, le Groupe d'experts a souligné à de multiples reprises que la réduction des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz était essentielle pour parvenir à un système énergétique durable et décarboné. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions annuelles de méthane du secteur gazier ont atteint 29 millions de tonnes en 2023, soit une augmentation de 70 % par rapport aux 17 millions de tonnes de l'année 2000<sup>2</sup>. Point positif, l'AIE estime que les émissions de méthane des secteurs pétrolier et gazier pourraient être réduites de près de 75 % à un coût net minime, voire nul.

13. Au cours des cycles 2022-2023 et 2024-2025, le Groupe d'experts a élaboré, publié et diffusé les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de gestion du méthane dans les secteurs pétrolier et gazier. Ces travaux ont bénéficié du soutien de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, pour le compte de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM).

14. Fin 2024, une cinquantaine d'États membres de la CEE avaient signé le Pacte mondial sur le méthane<sup>3</sup> et s'étaient engagés à prendre des mesures volontaires pour contribuer à un effort collectif de réduction des émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2020.

### Tâches à accomplir

15. Le Groupe d'experts participera à l'examen, à l'élaboration et à la diffusion de ressources techniques pour contribuer à la réduction des émissions de méthane dans la région de la CEE. Il s'efforcera, en collaboration avec des partenaires, de produire de nouvelles ressources, d'organiser des ateliers axés sur la diffusion des ressources et le renforcement des capacités des parties prenantes, et d'encourager la définition d'objectifs plus ambitieux de réduction des émissions de méthane en favorisant la transparence des émissions de gaz tout au long de la chaîne de valeur du gaz naturel. Il pourrait notamment s'agir d'aider les États membres à établir des politiques et cadres efficaces de mesure, de suivi, de notification, de vérification et de réduction des émissions de méthane, ainsi que des stratégies plus larges de réduction des émissions de méthane imputables aux activités gazières (et pétrolières), qui consisteraient à accroître la transparence des émissions de gaz imputables aux différents maillons de la chaîne de valeur du gaz naturel.

16. Comme auparavant, les travaux consacrés à la réduction des émissions de méthane seront menés en collaboration avec les entités « sœurs » des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/OGMP 2.0) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), les partenaires clés que sont l'EPA et l'IMM, ainsi que diverses initiatives et organisations actives dans le domaine de la gestion du méthane, telles que la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, la Clean Air Task Force, l'Environmental Defense Fund, l'Initiative des industries pétrolière et gazière pour le climat, l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (Ipieca), Gas Infrastructure Europe, Marcogaz, le Groupe européen de recherches gazières, Eurogas et d'autres parties prenantes.

Le Groupe d'experts s'efforcera :

a) De solliciter, de collecter, d'éditer, de publier et de diffuser des études de cas sur des plans de mesure, de suivi, de notification, de vérification et de réduction des émissions de méthane imputables aux différents maillons de la chaîne de valeur du gaz naturel ;

b) D'examiner les politiques, réglementations et cadres qui régissent la mesure, le suivi, la notification, la vérification et la réduction des émissions de méthane, de repérer leurs lacunes et incohérences, et de proposer un plan de modification de ces instruments,

<sup>2</sup> <https://www.iea.org/energy-system/fossil-fuels/methane-abatement>.

<sup>3</sup> <https://www.globalmethanepledge.org/#pledges>.

l'objectif étant d'en faire des outils efficaces au service de la concrétisation des engagements du Pacte mondial sur le méthane ;

c) De proposer, d'examiner et d'affiner des mesures que les États membres pourraient prendre en vue d'adopter une législation nationale ou d'adapter leur législation s'il en existe déjà une, dans le but de créer un cadre porteur, fondé sur des données, qui incite les États membres de la CEE à réduire leurs émissions de méthane et à valoriser les réductions pour s'acquitter à terme des obligations créées par le Pacte mondial sur le méthane et d'autres engagements internationaux ;

d) D'organiser des manifestations de renforcement des capacités qui seront l'occasion d'examiner, d'affiner et de diffuser des projets de politiques et de réglementations.

#### **Produits et calendrier**

a) Études de cas sur des plans de mesure, de suivi, de notification, de vérification et de réduction des émissions de méthane – d'ici à décembre 2027 ;

b) Examens de politiques et de réglementations – d'ici à décembre 2027 ;

c) Soutien à l'action législative des États membres de la CEE – d'ici à décembre 2027 ;

d) Manifestations de renforcement des capacités – d'ici à décembre 2027.

### **C. Biogaz**

#### **Description**

17. Aujourd'hui, le biogaz et le biométhane (ci-après dénommés collectivement « les biogaz », le second étant un dérivé du premier) sont déjà des contributeurs nets à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et jouent un rôle essentiel dans la réalisation des ODD. Le Groupe d'experts a fait observer que les biogaz offraient des avantages environnementaux, économiques et sociaux uniques, que les autres sources d'énergie renouvelables ne pouvaient apporter. Il s'intéressera à certains des obstacles à l'essor des biogaz, ainsi qu'à divers avantages de ceux-ci (réduction des émissions de GES, sécurité énergétique, intégration des systèmes, santé des sols, fourniture de dioxyde de carbone biogénique, traitement des déchets organiques, création d'emplois, circularité de l'économie, promotion d'une transition juste, etc.).

#### **Tâches à accomplir**

18. Le Groupe d'experts élaborera des études de cas et organisera des concertations sur le rôle des biogaz dans la réalisation des ODD, la promotion de la transition énergétique et la réduction à zéro des émissions nettes de GES.

#### **Produits et calendrier**

a) Concertations sur le rôle des biogaz dans la réalisation des ODD et la promotion de la transition énergétique – d'ici à décembre 2027 ;

b) Études de cas sur le rôle des biogaz dans la réalisation des ODD et la promotion de la transition énergétique – d'ici à décembre 2027.

### **D. Hydrogène**

#### **Description**

19. À sa trente et unième session (Genève, 21-23 septembre 2022), le Comité de l'énergie durable a conclu que l'hydrogène pouvait jouer un rôle essentiel dans la création de systèmes énergétiques résilients et dans la réalisation de la neutralité carbone. L'hydrogène est reconnu comme un important vecteur de promotion de la neutralité carbone, en particulier dans les secteurs industriels dont les émissions sont difficiles à réduire et le secteur des transports,

même si ses autres utilisations ne doivent pas être négligées. Le Comité a demandé au Groupe d'experts de diriger les travaux sur l'hydrogène, en collaboration étroite avec d'autres groupes d'experts et organisations internationales, et de jouer le rôle de plateforme de coordination pour les initiatives mises en place ailleurs. Depuis, le Groupe d'experts conduit les travaux sur l'hydrogène par l'intermédiaire de son équipe spéciale de l'hydrogène.

### Tâches à accomplir

20. Comme le prévoit le mandat de l'Équipe spéciale de l'hydrogène, le Groupe d'experts continuera, en étroite collaboration avec d'autres groupes d'experts, d'examiner, de définir et de promouvoir des pratiques exemplaires et des recommandations concernant le développement de l'économie de l'hydrogène. L'évolution du secteur étant rapide et souvent imprévisible, il continuera de s'employer activement à recenser les faits nouveaux et à fournir aux États membres de la CEE des orientations et des recommandations opportunes.

### Produits et calendrier

a) Bonnes pratiques et recommandations concernant le mélange hydrogène-gaz naturel, la disponibilité des ressources d'hydrogène gazeux, les exigences de pureté de l'hydrogène et le rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène – d'ici à décembre 2027 ;

b) Spécifications pour l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système de gestion des ressources aux projets relatifs à l'hydrogène – d'ici à décembre 2027 ;

c) Classification de l'hydrogène qui tienne compte de l'impact du cycle de vie complet de l'hydrogène et de sa chaîne de valeur et de tous les facteurs de production – d'ici à décembre 2027 ;

d) Contribution, dans le cadre du mandat du Groupe d'experts et dans la mesure de ses compétences, à une étude sur la manière dont le développement d'une économie fondée sur l'hydrogène peut faciliter la transition juste des régions qui sont actuellement tributaires des industries traditionnelles basées sur les combustibles fossiles vers une économie verte – d'ici à décembre 2027 (sous l'autorité du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste).

## E. Synergies avec l'électricité d'origine renouvelable

### Description

21. Le Groupe d'experts a souligné à plusieurs reprises que les sources d'énergie renouvelables intermittentes et le gaz naturel étaient complémentaires, car leur utilisation conjuguée permettait de garantir la fiabilité de l'approvisionnement énergétique tout en atteignant les objectifs de réduction des émissions. Les sources d'énergie renouvelables telles que le solaire et l'éolien offrent une électricité à faible intensité de carbone, mais l'approvisionnement est intrinsèquement variable. Leur intermittence pourrait amoindrir la fiabilité du réseau, car la production énergétique peut ne pas toujours suffire à satisfaire la demande. Le gaz naturel est la plus propre, la plus souple et la plus fiable des sources d'énergie dont la production peut rapidement être accélérée ou ralentie pour combler les écarts entre offre et demande d'électricité. Cette souplesse permet d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique sans compromettre la fiabilité de l'approvisionnement, le gaz naturel atténuant les fluctuations de l'offre en jouant un rôle de variable d'ajustement.

22. Les progrès technologiques accomplis dans les domaines du stockage d'énergie, de la gestion de la demande, du captage de carbone et de l'intelligence artificielle pourraient renforcer encore ces synergies. Ensemble, le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables peuvent jouer un rôle central dans la transition vers un système énergétique résilient et sobre en carbone. Les activités seront menées en coopération avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité.

**Tâches à accomplir**

23. Le Groupe d'experts élaborera des études de cas et organisera des concertations sur les synergies entre le gaz et les sources d'énergie renouvelables intermittentes.

**Produits et calendrier**

a) Concertations sur les synergies entre le gaz naturel et les sources d'électricité renouvelables – d'ici à décembre 2027 ;

b) Études de cas sur les synergies entre le gaz naturel et les sources d'électricité renouvelables – d'ici à décembre 2027.

**F. Résilience des systèmes et sécurité de l'offre et de la demande****Description**

24. À sa trente et unième session, en septembre 2022, le Comité de l'énergie durable a réfléchi aux moyens d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique tout en veillant à ce que l'énergie soit abordable et en atteignant la neutralité carbone. Pour aider le Comité à atteindre cet objectif, le Groupe d'experts organisera une série de concertations sur le rôle du gaz naturel dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients en Europe.

25. La sécurité de l'offre et de la demande d'énergie, et de gaz naturel en particulier, préoccupe à la fois les producteurs et les consommateurs de gaz, car elle a une incidence directe sur l'approvisionnement en énergie, la stabilité économique, la compétitivité de l'industrie et les relations géopolitiques. Elle est essentielle à l'approvisionnement en énergie et à la stabilité économique :

- Sécurité de l'approvisionnement : la fiabilité des infrastructures, la stabilité géopolitique et la mise en place de solutions de stockage adéquates sont cruciales. La diversification des sources (multiplication des sources et des itinéraires d'importation de GNL, par exemple) est un gage de résilience et de sécurité de l'approvisionnement ;
- Sécurité de la demande : les besoins en gaz naturel sont fonction des variations saisonnières et de la demande du secteur industriel. L'évolution de la conjoncture économique et la volatilité des prix ont également une influence, de même que l'adoption de politiques de sobriété carbone, qui ont souvent pour effet de faire croître la demande de gaz naturel comme substitut du charbon ou du pétrole.

**Tâches à accomplir**

26. Le Groupe d'experts contribuera, dans le cadre de son mandat et dans la mesure de ses compétences, conformément à la demande du Comité de l'énergie durable, à la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE. Cette activité relève de la principale mission du Groupe d'experts, à savoir la mise à disposition d'un cadre permettant un échange multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz naturel et de GNL dans la région de la CEE. Elle sera axée sur :

- L'évaluation du risque que surviennent des interruptions de l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel et en GNL, ainsi que des éventuelles conséquences de telles interruptions, et les moyens de les prévenir ;
- Le rééquilibrage des sources d'approvisionnement de l'Europe en gaz ;
- La sécurité de l'offre et de la demande de gaz. Il s'agira de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement de l'Europe en gaz (autres sources d'importation de GNL et autres gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables, notamment).

### Produits et calendrier

a) Contribution, dans la mesure des compétences du Groupe d'experts, à la demande du Comité de l'énergie durable et conformément aux attentes de ce dernier, aux travaux sur la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE menés sous la houlette et l'autorité dudit Comité – d'ici à décembre 2027 et en fonction de la demande du Comité ;

b) Concertations sur le rôle du gaz dans l'amélioration de la résilience des systèmes et de la sécurité de l'offre et de la demande – d'ici à décembre 2027 ;

c) Élaboration et diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques en matière de résilience des systèmes et de sécurité de l'offre et de la demande – d'ici à décembre 2027.

## G. Captage, utilisation et stockage du carbone

### Description

27. Les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) englobent les technologies consistant à capter les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de sources telles que les centrales électriques et les usines industrielles pour empêcher leur rejet dans l'atmosphère. Elles constituent l'une des méthodes possibles de réduction des émissions, au même titre que l'hydrogène à faibles émissions, le biogaz avec CUSC ou le captage direct dans l'air, par exemple. Selon certains scénarios, leur adoption à grande échelle devrait jouer un rôle clef dans la transition énergétique, car ces technologies offrent aux acteurs industriels dont les émissions sont difficiles à réduire une solution de décarbonation rapide, qui ne nécessite pas de modifier leurs procédés technologiques fondamentaux. En plus de leurs applications industrielles, les technologies de CUSC peuvent jouer un rôle complémentaire de celui des énergies d'origine renouvelable en limitant les émissions durant la transition vers une électrification complète.

28. L'adoption à grande échelle de solutions de CUSC requiert toutefois de lourds investissements technologiques et infrastructurels, ainsi qu'un appui réglementaire. Il faudra construire des pipelines et des installations de stockage, améliorer l'efficacité des méthodes de captage et réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle. Les infrastructures gazières, et notamment le stockage souterrain du gaz et l'utilisation de gisements de gaz épuisés, que ce soit à terre ou en mer, pourraient accélérer l'essor des technologies de CUSC.

### Tâches à accomplir

29. Le Groupe d'experts s'intéressera au transport international de CO<sub>2</sub> sur de longues distances et à son stockage, en mettant l'accent sur le rôle des infrastructures de gaz dans les projets expérimentaux, postexpérimentaux et commerciaux de CUSC. Il se concentrera sur les activités de CUSC situées en aval (transport et stockage de CO<sub>2</sub>) et diffusera des enseignements tirés de l'expérience des acteurs du secteur gazier et susceptibles d'accélérer le développement et le déploiement de projets de CUSC. Les activités seront menées en collaboration avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, et seront complémentaires des travaux de celui-ci.

### Produits et calendrier

a) Concertations sur le rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets de CUSC – d'ici à décembre 2027 ;

b) Études de cas sur le rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets de CUSC – d'ici à décembre 2027.

## H. Transition juste

### Description

30. À sa trente-troisième session, le Comité de l'énergie durable a chargé ses organes subsidiaires de collaborer, entre eux et dans le cadre d'un processus multipartite, à l'élaboration d'une approche selon laquelle pourrait être opérée une transition énergétique juste, qui soit adaptée aux besoins et aux circonstances propres à chaque État membre de la région de la CEE, et garantisse une répartition équitable des coûts et avantages de la transition. La transition énergétique juste devrait commencer immédiatement et s'opérer au moindre coût pour les consommateurs, grâce à l'interaction de toutes les technologies à faible teneur en carbone ou à teneur nulle en carbone sur un marché de l'énergie intégré. Le gaz naturel demeurant un agent de transformation des systèmes énergétiques, le secteur doit tenir compte de tout un éventail de considérations économiques et sociales.

31. Les activités que le Groupe d'experts consacre à la promotion d'une transition énergétique juste sont menées en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de la transition juste.

### Tâches à accomplir

32. Le Groupe d'experts établira des relations de travail avec d'autres groupes d'experts œuvrant sous l'autorité du Comité de l'énergie durable, en veillant à ce que la dimension de la transition juste soit dûment prise en compte dans l'action qu'ils mènent en faveur de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE.

### Produits et calendrier

- a) Concertations sur le rôle du secteur gazier dans la promotion d'une transition énergétique juste – d'ici à décembre 2027 ;
  - b) Études de cas sur le rôle du secteur gazier dans la promotion d'une transition énergétique juste – d'ici à décembre 2027.
-